NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire:

- 1 Le cadre général du budget
- 2 La section de fonctionnement
- 3 La section d'investissement

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service d'assainissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, redevances d'assainissement, subvention liée à l'entretien de la lagune, aides aux contrôles d'assainissement non collectifs...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 - La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service d'assainissement.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2018 s'équilibrent à 73 077 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	51 078	Excédent reporté	36 727
Dépenses de personnel	1 958	Redevance d'assainissement	23 176
Reversement redevance agence de l'eau	5 065	Redevance agence de l'eau	2 350
Dépenses financières	4 294	Subventions d'exploitation	4 918
Dotations aux provisions	198	Recettes de gestion courante	2 657
Ecritures d'ordre entre sections	10 484	Ecritures d'ordre entre sections	3 249
Total	73 077	Total	73 077

3 - La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service.
Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement du résultat reporté, des écritures d'ordre et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2018 s'équilibrent à 67 947 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	58 157	Solde d'investissement reporté	51 798
Immobilisations corporelles	966	Subventions	4 797
Remboursement d'emprunts	5 575	FCTVA	868
Ecritures d'ordre entre sections	3 249	Ecritures d'ordre entre sections	10 484
Total	67 947	Total	67 947

MEILHAC Sébastien